

Paris, le 06 octobre 2017

**Régis METZGER**  
**Arnaud MALAÏSÉ**  
**Francette POPINEAU**  
Co-Secrétaires généraux

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Les enseignants référents, chargés de l'application et du suivi des PPS, sont un maillon essentiel à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap à laquelle vous êtes, comme nous, attaché.

A l'absence de formation, au nombre important de dossiers, à l'abondant travail administratif, aux frais de déplacements insuffisants et aux conditions matérielles souvent précaires s'ajouterait dorénavant le non-respect des engagements pris en termes de reconnaissance salariale.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir honorer l'engagement pris par vos prédécesseurs et ainsi attribuer l'indemnité de mission particulière annuelle à hauteur de 2 500 € aux enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, conformément à l'arrêté du 10 mai 2017 fixant le montant de l'indemnité pour mission particulière allouée à certains enseignants du premier degré.

Ces personnels ne bénéficient pas du versement de l'ISAE et percevaient une indemnité de 930 €, supprimée à cette rentrée pour être remplacée par cette nouvelle indemnité. Le ministère s'était engagé à aligner cette indemnité sur le plafond prévu de 2 500 €, afin qu'ils bénéficient comme tous les enseignants du premier degré d'une revalorisation salariale.

Cela serait une première reconnaissance salariale de leurs missions dont l'objet constitue, d'après vos propos, la priorité du gouvernement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Co-secrétariat,  
Francette POPINEAU

